



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Privas, le 9 janvier 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La procédure de télédéclaration des aides animales est ouverte

La procédure de **télédéclaration 2017 pour les aides animales** (AO : aide aux ovins, AC : aide aux caprins, ABA : aide aux bovins allaitants et ABL : aide aux bovins laitiers) est ouverte depuis le 1er janvier 2017.

En 2017, **la télédéclaration sur le site télépac est obligatoire** pour bénéficier de ces aides.

Pour mémoire, le site télépac permet de déposer sa demande d'aide et le cas échéant de la modifier ; vous y trouverez également les notices d'information spécifiques.

La **date limite** de télédéclaration (hors période de dépôt tardif) est fixée au :

- **31 janvier** pour les aides ovines et caprines (AO-AC),
- **15 mai** pour les aides aux bovins allaitants et laitiers (ABA-ABL).

Nb : la télédéclaration pour l'aide aux veaux sous la mère est cette année séparée des demandes d'aide aux bovins (ABA-ABL) et sera ouverte dans les prochaines semaines.

Nouveautés pour 2017 :

- **Aide aux bovins allaitants (ABA) : Modification du seuil d'éligibilité** : pour bénéficier de cette aide, il faudra détenir, à la date de dépôt de la demande d'aide, **au moins 10 vaches éligibles OU 10 UGB de vaches/brebis/chèvres**, dont 3 vaches éligibles.

- **Aide ovine : Modification du ratio de productivité** à respecter : au minimum **0,5 agneau vendu/brebis/an** (agneaux nés sur l'exploitation) au lieu de 0,4 en 2016. En cas de non atteinte de ce ratio, le nombre de brebis éligibles sera réajusté proportionnellement.

- **Majorations : l'aide complémentaire ovine** concernera uniquement les élevages ovins respectant le critère minimum de productivité 0,5 agneau/vendu/brebis/an et engagés dans une **démarche de contractualisation ou** qui commercialisent leur production dans le cadre d'un **circuit court**.

Il faut également noter que l'aide complémentaire aux caprins a été supprimée.

Pour tous renseignements, contacter la DDT : 04 75 65 50 00

CONTACTS PRESSE :

Préfecture de l'Ardèche :

Cabinet – Pôle communication interministérielle

Tél. : 04 75 66 50 16 ou 04 75 66 50 09

Courriel. : pref-communication@ardeche.gouv.fr

